

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

Présents : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe - BOIREAU Christophe - SAINT-JEAN Stéphanie - BRECHAULT Christian - HERVE Véronique - ABGRALL Mélanie - CUREAU Sabrina - MOURIN Stéphanie - MASSON Nicolas - LEBEAUPIN Christophe - BOUSSELIN Antoine.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. DINAND Christophe (*pouvoir à JP. RETIF*) - GUILLAUT Pascal (*pouvoir à S. MOURIN*) - OUVRARD Julie (*pouvoir à C. BOIREAU*) - YVON Danielle (*pouvoir à C. BRECHAULT*).

Absent : /

Secrétaire de séance : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

❶ VOTE DES SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Après avoir étudié les différentes demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

☞ HARMONIE SAINT LOUIS -----	1000 €
☞ COMITE DES FETES -----	600 €
☞ EAFC EST ANJOU FOOTBALL CLUB -----	1000 €
☞ DO-IN LOISIRS ET CULTURE-----	200 €
☞ ANCIENS COMBATTANTS-----	400 €
☞ A.D.M.R. -----	300 €
☞ LES RESTOS DU CŒUR -----	96 €
☞ RASED -----	120 €

❷ LOCAL TECHNIQUE

M. le Maire fait le point sur l'avancée du bâtiment communal. Les artisans retenus ont été rencontrés.

❸ PNR LOIRE ANJOU TOURAIN

La procédure de révision de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a débuté en 2018 et une nouvelle charte a été élaborée en concertation avec le territoire pour la période 2024-2039. Elle est maintenant soumise à l'approbation de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre d'étude soit 133 communes, 3 villes portes, 9 intercommunalités et 2 Départements. Chaque collectivité approuve individuellement la charte par délibération, valant également adhésion ou renouvellement de l'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, le conseil approuve la charte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine 2024-2039 ainsi que les annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Anjou Touraine et autorise M. le Maire à signer les actes administratifs, juridiques et financiers.

❹ PROJETS 2025

Après présentation des différents projets et sous réserve du vote du budget, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide :

- l'achat d'un panneau lumineux qui serait installé Place de la Mairie sur le mur du porche ;
- l'achat d'un luminaire solaire pour l'arrêt de bus aux Chandonnières.

D'autre part, la commune versera 29 000 € au capital de la cuisine centrale et recevra 14500€ de fonds de concours. D'autres travaux sont à l'étude et seront validés en fonction des finances de la commune : voirie, curage des fossés, réfection de la route mitoyenne avec Longué à la Tablée Campagnarde, aménagement du carrefour du chemin du Boulevard avec la route de Vernantes...

5 QUESTIONS DIVERSES

- Challenge des élus : Pascal GUILLAUT et Christophe BOIREAU représenteront la commune au challenge des élus de l'Agglo.
- Repas des ainés : participation de 60 personnes avec une animatrice pour le repas du 8 février.
- Aménagement du centre bourg : M. Christian BRECHAULT présente au conseil municipal le projet d'aménagement du centre-bourg qui a été proposé par la commission cadre de vie. Le conseil municipal est d'accord pour avancer sur le projet. La commission va demander une étude chiffrée et le conseil fixera les priorités. Il serait souhaitable que chaque conseiller reçoive l'étude qui avait été réalisée par l'ATD.
- Radar pédagogique : le radar pédagogique va être déplacé route de Saint Philbert.
- Vote du Budget : La prochaine réunion du Conseil Municipal consacrée au vote du budget aura lieu le mercredi 12 mars à 19h00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Philippe RETIF

Le Secrétaire de séance,
Christophe BOIREAU